

Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Les concepts budgétaires

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (syndicat non concerné).

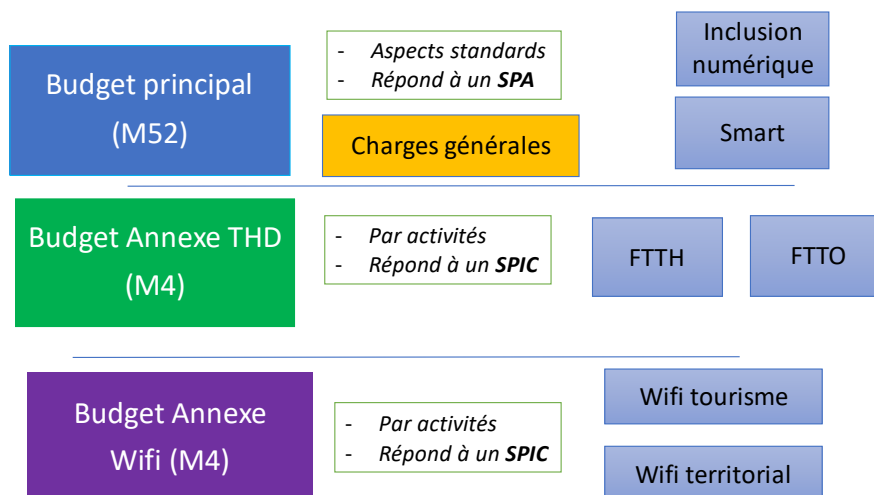
La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Contexte

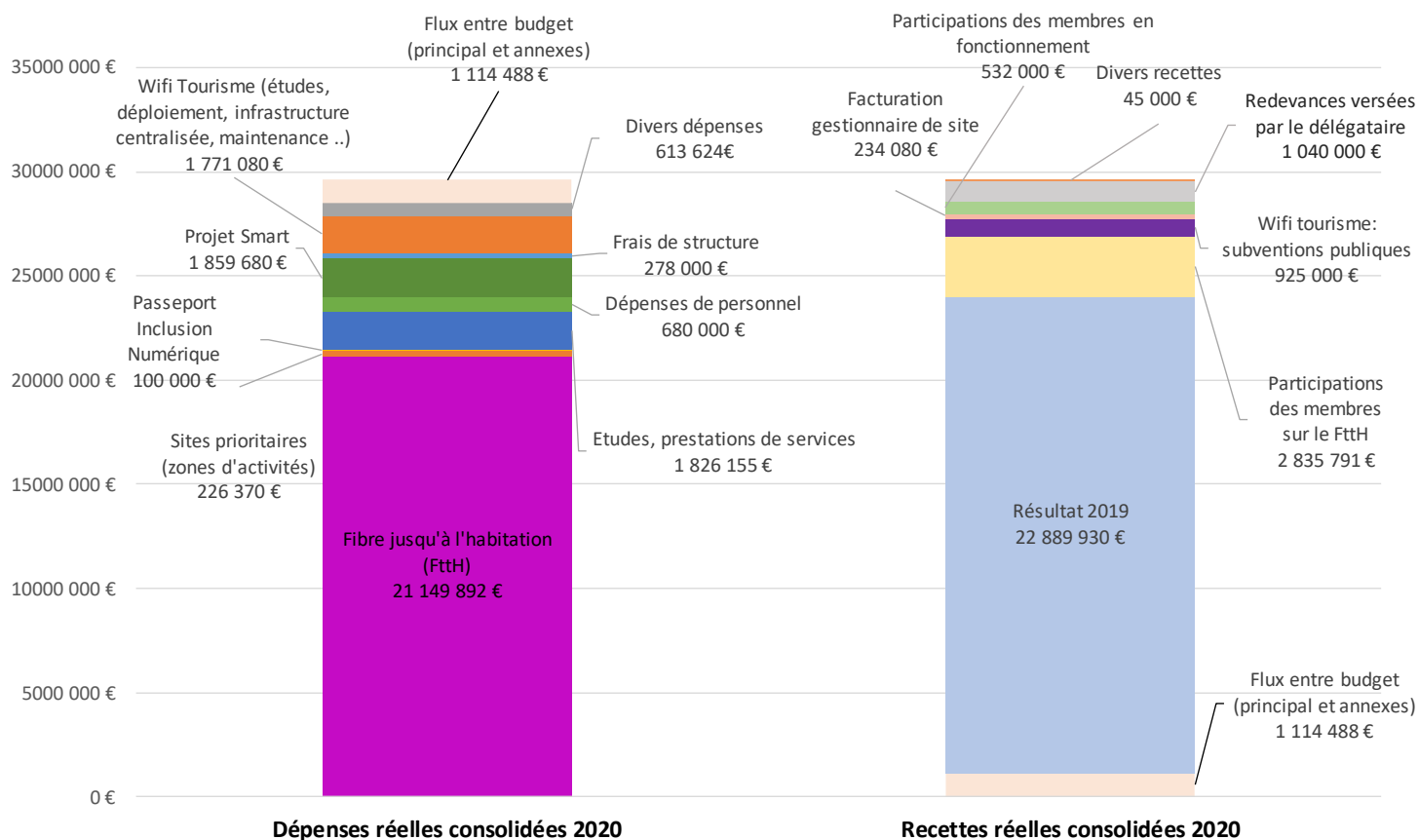
Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres ». Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre Val-de-Loire, le Département du Loir-et-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loir-et-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tours Métropole Val de Loire).

Le syndicat compte **trois budgets** : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe Wifi.



SPA : Service Public Administratif
 SPIC: Service Public Industriel et Commercial
 FttH : Fibre optique jusqu'à l'habitation
 FttO : Fibre optique jusqu'à l'entreprise

Le Budget Primitif 2020 (tous budgets opérations réelles), s'élève à 29 619 289 €.

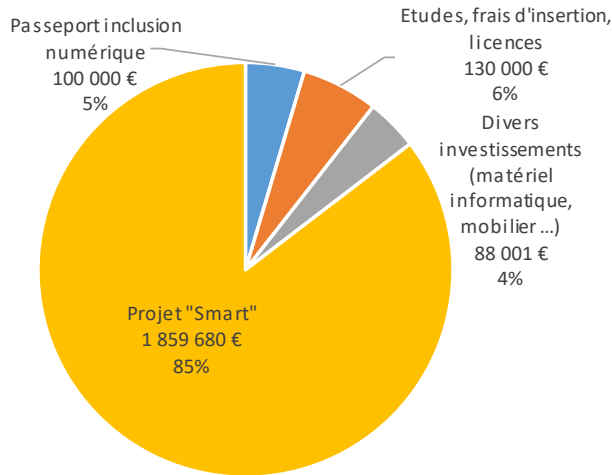


Le Budget Primitif 2020 détaillé par budget est le suivant :

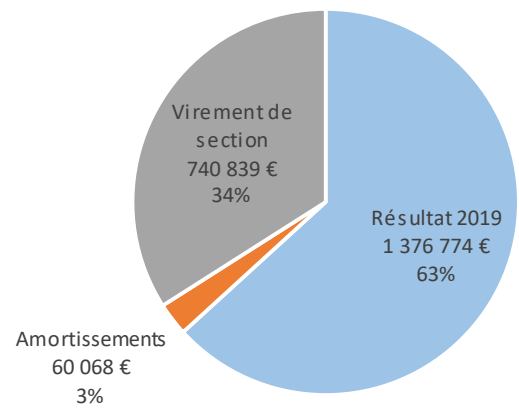
Budget principal : opérations réelles et ordres

➤ Investissement : 2 177 681 €

Dépenses d'investissement 2020

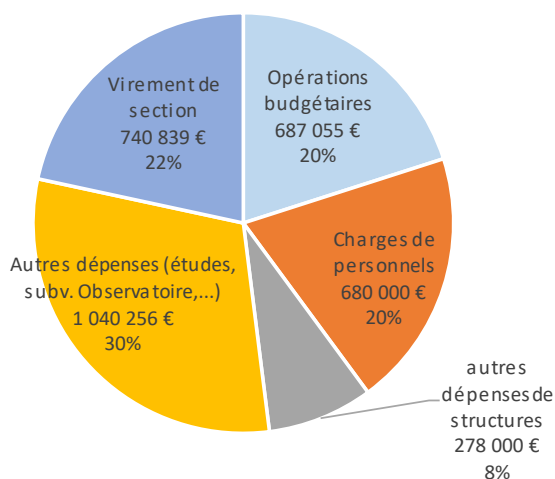


Recettes d'investissement 2020

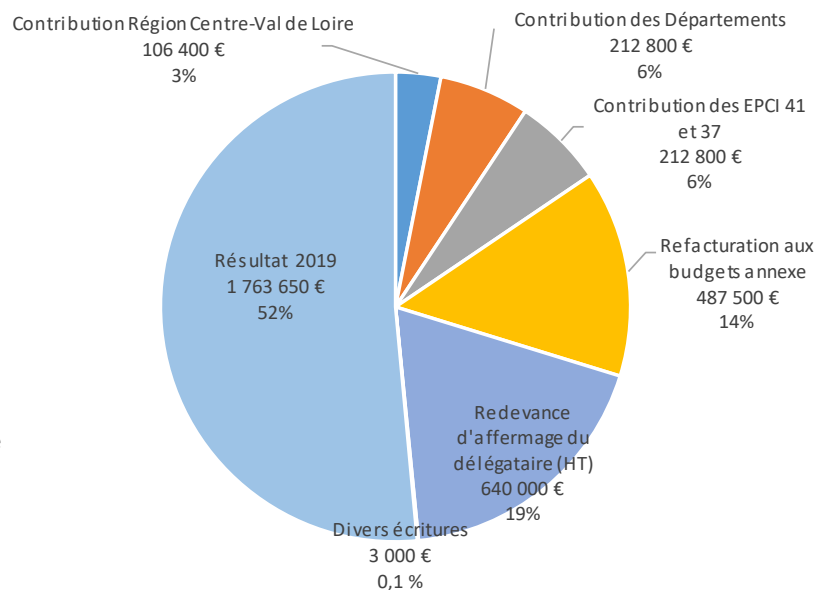


➤ Fonctionnement : 3 426 150 €

Dépenses de fonctionnement 2020



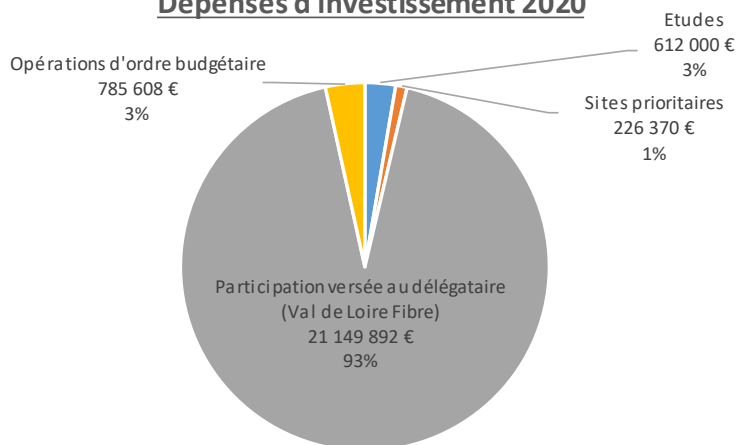
Recettes de fonctionnement 2020



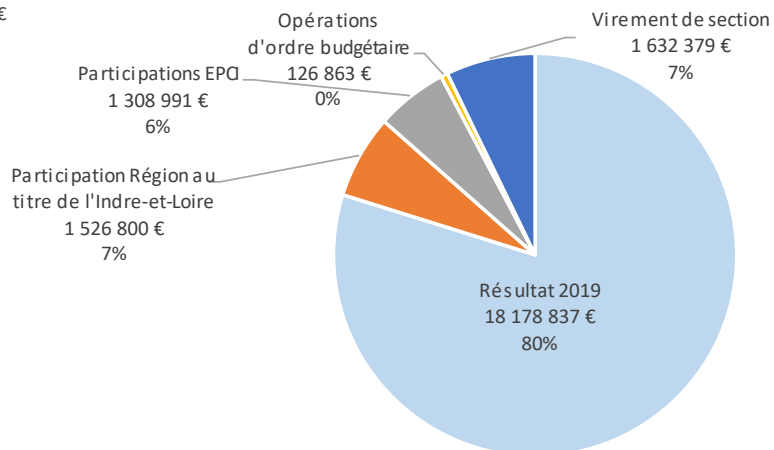
Budget annexe Très Haut Débit : opérations réelles et ordres

➤ Investissement : 22 773 870 €

Dépenses d'investissement 2020

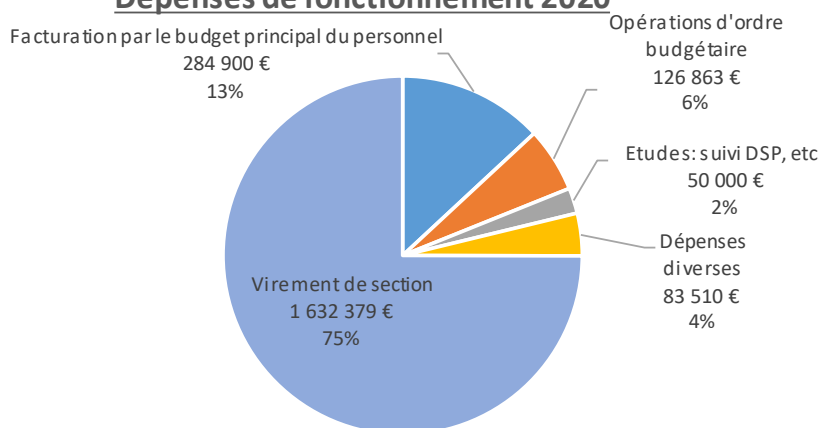


Recettes d'investissement 2020

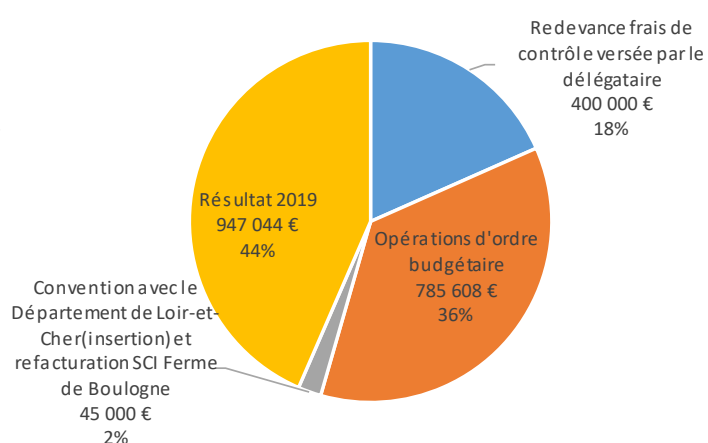


➤ Fonctionnement : 2 177 652€

Dépenses de fonctionnement 2020



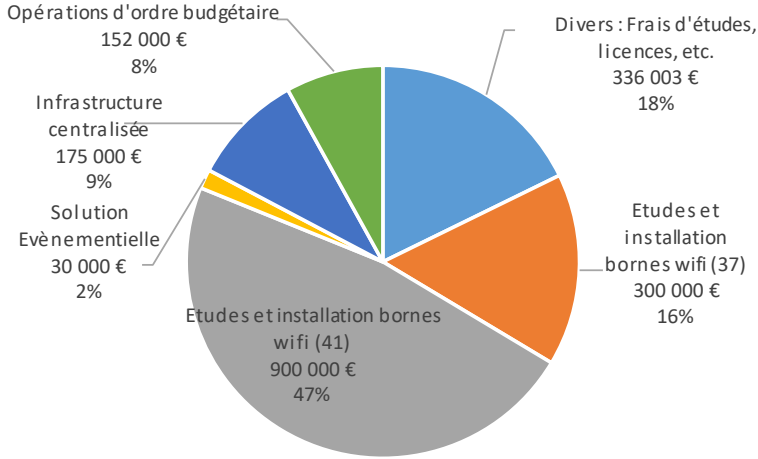
Recettes de fonctionnement 2020



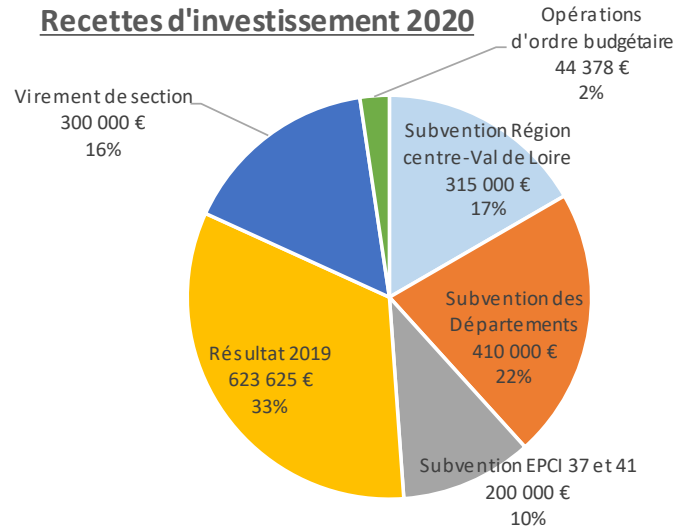
Budget annexe Smart Val de Loire : opérations réelles et ordres

➤ Investissement : 1 893 003 €

Dépenses d'investissement 2020

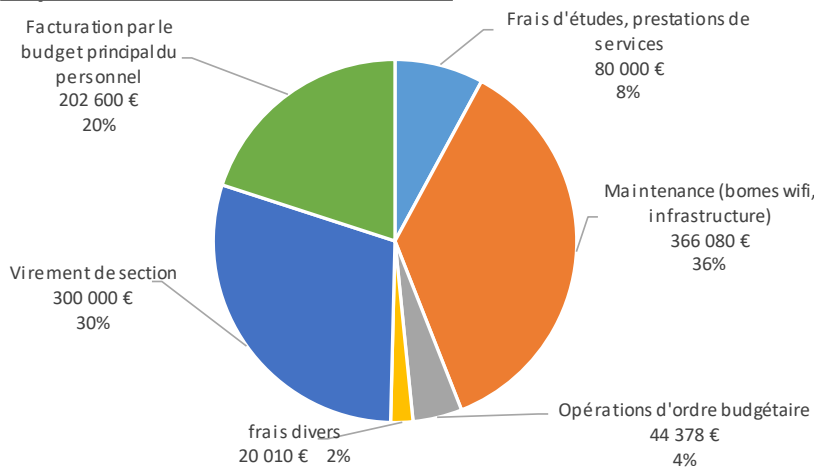


Recettes d'investissement 2020



➤ Fonctionnement : 1 013 068 €

Dépenses de fonctionnement 2020



Recettes de fonctionnement 2020

